

Publié le
17/07/26

R Prefecture

006-250601499-20260702-2026_07_01-DE
Reçu le 06/07/2026



DÉPARTEMENT 06
DES ALPES-MARITIMES

Extrait du registre des délibérations du Syndicat Mixte
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

DÉLIBÉRATION N°2026-07/01 DU 2 JUILLET 2026

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
SYNDICAL DU 23 AVRIL 2026**

Faute de quorum lors de la séance du Mercredi 1 Juillet 2026 à 17h00, le Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à l'Hôtel du Département en salle de réunion n°25 au C.A.D.A.M à Nice. Une deuxième convocation a été adressée par Mme Marie-Amélie GINÉSY, Présidente en exercice, en date du 25 juin 2026 via l'application STELA CONVOC.

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres absents excusés : 43

Nombre de suffrages exprimés : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Pour le Département 06 : Mme Joelle ARINI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. Xavier BECK, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : M. Yannick BERNARD, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Céline DUQUESNE, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Sabrina FERRAND, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Pascale GUIT-NICOL, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. David KONOPNICKI, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : M. Gérald LOMBARDO, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Sébastien OLHARAN, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Michèle OLIVIER, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. Michel ROSSI, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Auguste VEROLA, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de ANDON : Mme Carole EISENREICH, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de ASPREMONT : M. Benoît COUBETERGUES, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BAIROLS : M. Frédéric AUDIBERT, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BELVÉDÈRE : En attente de désignation.

Pour la Commune de BENDEJUN : Mme Dorothée LORENZETI, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de BEUIL (1 voix) : M. Christian GUILLAUME, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de BLAUSASC (1 voix) : Mme Evelyne LABORDE, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de BREIL-SUR-ROYA (1 voix) : Mme Isabelle SAUVE, Titulaire, Représentée par Katy NICOLAS.

Pour la Commune de CANTARON : M. Christian DI MARTINO, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de CARROS : M. Franck MONTARD, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de CLANS (1 voix) : Mme Céline BICINI, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de COLOMARS (1 voix) : Mme Nicole FALCONETTI, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de COURSEGOULES : Mme Marie-Pierre DAVID, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de DRAP (1 voix) : Mme Katy NICOLAS, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de FONTAN : Mme Géraldine ALARCON, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de GILETTE (1 voix) : Mme Isabelle BOCCARON, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de GRÉOLIÈRES : Mme Patricia BUSUTTIL, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de GUILLAUMES (1 voix) : Mme Murielle BAILET-MENARDI, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de ISOLA (1 voix) : Mme Francisca BLETRY, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de LA BRIGUE : Mme Sonia LANTERI, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de LA PENNE : M. Patrick BRILLAULT, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de LA ROQUETTE SUR VAR : M. Philippe BRUSCHI, Excusé.

Pour la Commune de LA TOUR SUR TINEE : M. Louis FERRARI, Excusé.

Pour la Commune de LANTOSQUE : M. Jean THAON, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de L'ESCARÈNE : M. Hervé FOUQUET, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de LEVENS (1 voix) : Mme Michèle CASTELLS, Titulaire, Représentée par Francisca BLETRY.

Pour la Commune de LUCÉRAM : En attente de désignation.

Pour la Commune de MALAUSSENE : M. Jean-Pierre CASTIGLIA, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de MOULINET : En attente de désignation.

Pour la Commune de PEILLE : M. Cyril PIAZZA, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de PEILLON : M. Jean-Marc RANCUREL, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de PÉONE (1 voix) : Mme Marie-Amélie GINÉSY, Présidente, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de PUGET-THENIERS (1 voix) : Mme Anne-Marie REDELSPERGER, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de RIMPLAS : En attente de désignation.

Pour la Commune de ROQUEBILLÈRE : M. Romain GUINTRAND, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de ROQUESTERON : Mme Annick GODART, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE : M. Thibault DESOMBRE, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE (1 voix) : Mme Isabelle LOMBARD, Titulaire, Représentée par Mme BICINI Céline.

Pour la Commune de SAINT-MARTIN-DU-VAR : Mme Michèle GARDONCINI, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de SAINT-MARTIN-VÉSUBIE (1 voix) : M. Jean-Baptiste BACCIALON, Suppléant, Présent.

Pour la Commune de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE (1 voix) : Mme Jeannine MAESTRI, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY : Mme Nicole BRUNN ROSSO, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de SIGALE : M. Rémy AUGIER-SASSY, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de SOSPEL (1 voix) : M. Renaud DETOEUF, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de TENDE : M. Alain BOUCHARINC, Titulaire, Excusé.

AR Prefecture

006-250601499-20260702-2026_07_01-DE
Reçu le 06/07/2026

Extrait du registre des délibérations du Syndicat Mixte
Conservatoire des Alpes-Maritimes
250 601 499 00032

Pour la Commune de TOURRETTE LEVENS (1 voix) : M. Bertrand GASIGLIA, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de VALDEBLORE : Mme Corinne GIUGE GIODANO, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de VILLARS-SUR-VAR : Mme Marion GUILLAUME, Titulaire, Excusée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 a été adressé à chaque membre du Comité Syndical.

La Présidente soumet le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 à l'approbation des membres du Comité Syndical.

Ces derniers sont invités à faire savoir si ce procès-verbal appelle à des observations particulières de leur part.

**OÙ L'EXPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme.

**La Présidente,
Marie-Amélie GINESY
Maire de Péone**

